



Conseil économique et social

Distr. générale
23 février 2005
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Cinquième session

New York, 16-27 mai 2005

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogue multipartite

Dialogue multipartite

Note du Secrétariat

Additif

Document de travail présenté par le grand groupe des organisations non gouvernementales**

Résumé

Cela fait 10 ans que les forêts du monde connaissent une crise qui se poursuit sans répit malgré le dialogue politique mondial sur la question qui s'est déroulé au sein du Groupe intergouvernemental sur les forêts (de 1995 à 1997), du Forum intergouvernemental sur les forêts (de 1997 à 2000), et enfin du Forum des Nations Unies sur les forêts (depuis 2000). La plus grande partie du dialogue sur la politique forestière dans ces tribunes a été dominée soit par un débat sur la nécessité d'un instrument international juridiquement contraignant – une convention sur les forêts par exemple – soit par les préparatifs de l'examen de la nécessité d'un tel accord, au détriment d'une action gouvernementale concise et engagée pour mettre fin à la crise.

L'année 2005 a été encore une fois dominée par des débats sur les procédures car les décideurs sur les questions forestières intergouvernementales se préparaient encore une fois à examiner la nécessité éventuelle d'un instrument juridiquement contraignant.

* E/CN.18/2005/1.

** Établi par la Global Forest Coalition (GFC).



Un certain nombre d'accords existent déjà, qui donnent suffisamment de directives sur les mesures requises pour mettre fin à la crise, notamment le programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts établi dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts que les gouvernements se sont engagés à appliquer il y a plusieurs années, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts, et le chapitre 11 d'Action 21.

Les organisations non gouvernementales estiment qu'il faut absolument veiller à ce que des mesures soient prises immédiatement pour faire cesser la destruction alarmante des forêts dans le monde et que ces mesures devraient :

- Être compatibles avec les droits de l'homme internationaux;
- Reconnaître, respecter et appuyer l'exercice des droits coutumiers des peuples et des communautés autochtones qui vivent dans les forêts et en sont tributaires;
- S'attaquer aux causes fondamentales du déboisement et de la dégradation des forêts, y compris la nécessité de réajuster les courants financiers et de réduire la consommation;
- Encourager une gestion forestière véritablement fondée sur la communauté, qui donne des moyens d'action aux populations des forêts.

Au cours des 10 dernières années, le dialogue international sur la politique forestière – le débat sur une convention mondiale sur les forêts – a empêché de progresser sur les questions énumérées plus haut et sur d'autres. Il est inacceptable que ce dialogue infructueux, qui porte actuellement sur les mérites éventuels d'un instrument juridiquement contraignant sans autre précision sur la nature d'un tel instrument, continue de détourner l'attention des mesures et activités qui permettraient de s'attaquer aux causes fondamentales et aux effets du déboisement et de la dégradation des forêts.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1–3	4
I. Brève évaluation de l'application des propositions d'action pertinentes du Groupe et du Forum intergouvernementaux sur les forêts	4–8	4
II. Domaines d'action prioritaires	9–12	6
III. Conclusions et recommandations	13–14	7
IV. Recommandations concernant les buts et objectifs réalisables	15	7

Introduction

1. Le présent document de synthèse a été établi par une coalition d'organisations non gouvernementales travaillant ensemble dans le cadre de la Global Forest Coalition (GFC). Cette dernière (précédemment appelée Groupe de travail des ONG sur les forêts) a été formée en 1995 pour porter les vues des organisations non gouvernementales et des organisations de peuples autochtones devant les diverses tribunes et négociations internationales sur la politique en matière de forêts. La coalition facilite également la participation en connaissance de cause des organisations non gouvernementales et des organisations de peuples autochtones à ces processus, notamment aux travaux du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts, ainsi qu'à ceux menés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique¹ et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques² et d'autres processus touchant la politique forestière.

2. Cela fait 10 ans que les forêts du monde connaissent une crise qui se poursuit sans répit malgré le dialogue politique mondial sur la question qui s'est déroulé au sein du Groupe intergouvernemental sur les forêts (de 1995 à 1997), du Forum intergouvernemental sur les forêts (de 1997 à 2000) et enfin du Forum des Nations Unies sur les forêts (depuis 2000). La plus grande partie du dialogue sur la politique forestière dans ces tribunes a été dominée soit par un débat sur la nécessité d'un instrument international juridiquement contraignant – une convention sur les forêts par exemple – soit par les préparatifs de l'examen de la nécessité d'un tel accord, au détriment d'une action gouvernementale précise et engagée pour mettre fin à la crise.

3. Les gouvernements ne sont pas plus près d'appliquer des moyens précis de faire face à la crise qu'ils ne l'étaient il y a 10 ans; et il n'est toujours pas évident, le Forum des Nations Unies sur les forêts et ses prédécesseurs n'ayant pas réussi à inverser la tendance dévastatrice, de voir comment un tel accord, dont la teneur reste indéterminée, réussirait à régler les problèmes qui se posent.

I. Brève évaluation de l'application des propositions d'action pertinentes du Groupe et du Forum intergouvernementaux sur les forêts

4. Les propositions d'action du Groupe et du Forum intergouvernementaux sur les forêts sont nombreuses concernant les mesures que pourraient prendre les organisations non gouvernementales s'occupant de l'environnement participant aux négociations internationales sur la politique forestière, comme celles qui portent sur les causes fondamentales du déboisement et de la dégradation des forêts, les connaissances traditionnelles touchant les forêts, les droits des peuples autochtones et des communautés locales, les critères et indicateurs d'une gestion écologiquement viable des forêts, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur l'application des politiques et des lois liées à une gestion écologiquement viable des forêts, et le commerce des biens et services forestiers, pour ne citer que quelques-unes des questions les plus importantes.

5. Les organisations non gouvernementales environnementales et sociales ont activement participé à l'application de certaines de ces propositions d'action. Par

exemple, en 1997 et 1998, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), plusieurs gouvernements et communautés locales ont organisé sept ateliers régionaux sur la problématique des causes fondamentales du déboisement et de la dégradation des forêts. En janvier 1999, deux ateliers mondiaux ont été organisés sur cette question, l'un en Équateur exclusivement consacré aux vues des peuples autochtones, et l'autre au Costa Rica, à San José, auquel ont participé toutes les parties prenantes intéressées. Ce processus a été mis en route pour appliquer la proposition d'action 27 c) du Groupe intergouvernemental sur les forêts. Comme suite à ces manifestations régionales et mondiales, 14 ateliers nationaux ont été organisés sur tous les continents pour examiner les causes fondamentales du déboisement et de la dégradation des forêts.

6. En outre, les organisations non gouvernementales s'intéressant à l'environnement ont apporté leur contribution sous la forme d'une série d'opérations de suivi indépendantes, pour évaluer le degré de mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental. Les résultats de cette série d'opérations ont été résumés dans le rapport de 1998 intitulé « Keeping the promise » (Tenir la promesse).

7. De plus, les organisations non gouvernementales s'occupant de l'environnement ont mené un processus de suivi indépendant similaire, axé sur les clauses liées aux forêts de la Convention sur la diversité biologique, dont ils ont présenté les résultats à la réunion de la sixième Conférence des parties à ladite Convention en 2002. Actuellement, le groupe est en train de préparer une opération similaire pour se pencher sur l'exécution des obligations liées aux forêts découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dont il doit présenter les résultats à la onzième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre en novembre-décembre 2005.

8. Les organisations non gouvernementales estiment que leur participation et celle des organisations de peuples autochtones à l'application de certaines des propositions d'action du Groupe et du Forum intergouvernementaux sur les forêts étaient constructives et encourageantes, car celles de ces propositions dont l'application était entreprise avec la participation de ces deux groupes d'organisations étaient à ce jour les seules à être pleinement appliquées au niveau mondial. Les organisations non gouvernementales déclarent rester engagées dans les tribunes qui offrent des possibilités de participation et de représentation effective des vues de la société civile. Toutefois, de sérieuses contraintes entravent les modalités et la capacité souhaitées des groupes à participer et contribuer substantiellement à ces processus : des dispositions financières inadéquates et les règles restrictives de participation et d'accréditation auprès du Conseil économique et social, pour ne nommer qu'elles, découragent nombre d'organisations non gouvernementales intéressées. Les organisations non gouvernementales et d'autres grands groupes considèrent les dialogues multipartites organisés sur la base des modalités proposées par le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts comme une façon de mettre à l'écart l'apport de ces parties prenantes. Les propositions venant des organisations non gouvernementales englobaient un cadre de dialogue plus dynamique qui avait à la base une tentative de faire rapport sur les questions liées à la mise en œuvre et d'en débattre plutôt que de poursuivre les monologues sans fin auxquels procédait le Forum faute d'avoir des engagements de présentation de rapports. Qui plus est, les résultats de ces dialogues ne figuraient jamais dans les rapports du Secrétaire général. La plupart des organisations non

gouvernementales participant au débat sur la politique forestière estimaient que les dialogues multipartites n'étaient pas les voies appropriées pour véhiculer les vues de la société civile. À moins que l'on n'apporte des changements radicaux pour assurer l'examen effectif des propositions et des vues des grands groupes, il convenait de décourager l'organisation de ces dialogues.

II. Domaines d'action prioritaires

9. Les principaux obstacles à une action efficace étaient indubitablement la supériorité écrasante des groupes d'intérêts qui contrôlaient les ressources forestières et l'absence tout aussi grave de volonté politique manifeste dans l'attitude des gouvernements en ce qui concerne la conservation et l'utilisation écologiquement viable des forêts. Si l'on n'apportait pas des solutions adéquates et universellement acceptables à cette situation, toute proposition qui envisagerait un nouvel instrument juridiquement contraignant sur les forêts était inutile. La solution à la crise forestière devait commencer par l'exécution des engagements pris et la fourniture des fonds supplémentaires nécessaires pour arrêter la perte des forêts. Dans le passé, les organisations non gouvernementales ont exprimé leurs craintes que la négociation d'une convention sur les forêts ne signifie qu'on perde encore 10 ans sans qu'il y ait d'action décisive pour arrêter et inverser la déforestation. Pire encore, si l'on n'envisageait pas dans une convention de ce type les causes fondamentales du déboisement – le fait que l'on ne reconnaissait pas les droits des peuples autochtones, des schémas de consommation et de production non viables et des courants impossibles à maintenir de financement et de commerce des produits forestiers – cela risquerait de renforcer plutôt que d'atténuer l'impact des facteurs qui provoquent le déboisement et la dégradation des forêts.

10. Les organisations non gouvernementales se préoccupent aussi gravement du fait que les protagonistes principaux, notamment les gouvernements, les organisations intergouvernementales et le secteur privé, n'aient pas agi pour freiner le déboisement et la dégradation des forêts qui se produisent actuellement à un rythme alarmant. En outre, en sus du déboisement et de la dégradation des forêts, il faudrait mettre l'accent sur un autre domaine essentiel de préoccupation dans ce secteur, à savoir le fait qu'on ne reconnaît pas les droits des peuples et des communautés autochtones qui vivent dans les forêts et en sont tributaires.

11. Si l'on ne reconnaît pas pleinement ces droits et si l'on n'applique pas des mesures correctives à tous les niveaux, toute tentative de gérer les forêts de façon écologiquement viable serait vouée à l'échec.

12. En conséquence, les seules propositions d'action du Groupe et du Forum qui devraient recevoir l'appui de la plupart des grands groupes sont celles qui visent directement à régler ces problèmes.

III. Conclusions et recommandations

13. Si l'on veut que le Forum des Nations Unies sur les forêts continue à fonctionner, il faut le modifier radicalement, selon les demandes maintes fois répétées des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes. Il s'agirait notamment de réformer et d'améliorer les processus et les modes de

participation des grands groupes et d'insister sur le suivi et la présentation de rapports concernant les propositions d'action du Groupe et du Forum intergouvernementaux sur les forêts.

14. Au cours des 10 dernières années de dialogue sur la politique forestière au niveau international, le débat sur une convention forestière mondiale a entravé les progrès sur les questions mentionnées plus haut et sur d'autres. Il est inacceptable que ce dialogue oiseux, qui porte actuellement sur les mérites éventuels d'un instrument juridiquement contraignant sans autre précision sur la nature d'un tel instrument, continue de détourner l'attention des mesures et activités qui pourraient permettre de s'attaquer aux causes fondamentales et aux effets du déboisement et de la dégradation des forêts.

IV. Recommandations concernant les buts et objectifs réalisables

15. Les organisations non gouvernementales estiment qu'il est nécessaire de veiller à ce que des mesures soient prises immédiatement pour arrêter la destruction alarmante des forêts dans le monde et que ces mesures devraient :

- Être compatibles avec les droits de l'homme internationaux;
- Reconnaître, respecter et appuyer l'exercice des droits coutumiers des peuples et des communautés autochtones qui vivent dans les forêts et en sont tributaires;
- S'attaquer aux causes fondamentales du déboisement et de la dégradation des forêts, y compris la nécessité de réajuster les courants financiers et de réduire la consommation;
- Encourager une gestion forestière véritablement fondée sur la communauté, qui donne des moyens d'action aux populations des forêts.

Notes

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

² Ibid., vol 1771, n° 30822.